

KOESTLACH Corps des sapeurs pompiers

# Projet de dissolution : « pas d'accord » !

« La municipalité est déterminée à ne pas accepter la dissolution de son corps de sapeurs-pompiers crée le 8 janvier 1939 ! » : c'est ainsi que s'exprimait hier soir André Lehmes, maire de Koestlach. Une réunion est prévue jeudi soir avec la sous-préfète d'Altkirch.

**D**ébut juillet, c'est dans des conditions psychologiques difficiles que la municipalité de Koestlach a organisé la cérémonie de passation de commandement au corps de sapeurs-pompiers local (cf. DNA du 12/07). Et jeudi soir, une réunion est prévue avec Marie-Claude Lambert, sous-préfète d'Altkirch pour évoquer la demande de dissolution du corps faite par le préfet du Haut-Rhin Pascal Lelarge, qui a aujourd'hui quitté le département.

« Autant nous le dire tout de suite ! »

Dans un courrier envoyé à la commune le 29 juin dernier, à quelques jours de la cérémonie, Pascal Lelarge revient sur l'état des lieux et perspectives d'avenir du corps communal qui compte encore sept pompiers.

« Le directeur départemental des services d'incendie et de secours procède à des évaluations périodiques permettant de juger de l'opérationnalité et du fonctionnement des corps communaux [...] Votre corps communal, classé D, soit dans la dernière catégorie, ne répond plus aux exigences réglementaires minimales et présente des difficultés ne permettant plus d'envisager sa pérennité sous sa forme actuelle. La précarité de la situation est préoccupante s'agissant d'une compétence de sécurité civile que la commune a choisis d'exercer elle-même. C'est pourquoi, elle me conduit à vous orienter à court terme vers une dissolution du corps [...] Une organisation de la réponse opéra-



En juillet dernier, lors de la passation de commandement, 5e et 7e à partir de la droite, Lionel Schweitzer, nouveau chef de corps, et Fabien Metzger, le partant. PHOTO DNA

tionnelle territoriale plus large pourrait consister, dans votre cas, à inciter le personnel volontaire à rejoindre le centre de secours dont vous relevez », explique l'ex préfet du Haut-Rhin. Mais ce courrier a donc eu du mal à passer à Koestlach. « En février dernier, le préfet a signé l'arrêté de nomination d'un nouveau chef de corps à Koestlach, suite à la démission au mois de novembre du précédent. Nous voulions faire la cérémonie de passation le 8 mai mais nous n'avons pas réceptionné l'arrêté à temps, il est arrivé quelques jours après cette date. Nous avons donc reporté le tout au mois de juillet. Mais sachant qu'il était de toute façon question de supprimer le corps, ce n'était pas nécessaire de signer cet arrêté, autant nous le dire tout de suite à l'époque ! », tempête André Lehmes.

Sur le fond, il regrette qu'on ne laisse pas le temps au corps local de se mettre au diapason, surtout avec l'arrivée d'un nouveau chef de corps synonyme d'une nouvelle dynamique. « Nous sommes en classe D car nous ne pouvons pas mettre à disposition deux personnes dans la journée pour le centre de secours et il faut se remettre à niveau pour les formations, attirer des jeunes, mais il faut le temps de faire, là on pousse à la roue ! »

## La vie associative impactée

Lors de cette fameuse cérémonie de juillet, à laquelle ont assisté le député-maire d'Altkirch et le conseiller départemental, Nicolas Jander, saisis par le maire, il était question d'un regroupement avec quatre CPI voisins et les grands élus assuraient l'élu koestlachoïse de leur soutien...

Le maire de Koestlach relève qu'avec la dissolution pure et simple du corps local, c'est aussi « toute une vie associative qui en prend un coup ». Il explique en outre qu'une des propositions faites aux communes et aux pompiers, c'est d'organiser une « réserve communale », c'est-à-dire des pompiers volontaires pour intervenir lors de catastrophes naturelles par exemple mais sur un territoire beaucoup plus vaste que la commune. Une proposition qui ne compenserait pas le vide provoqué par la dissolution d'un corps communal selon André Lehmes. À noter que la commune de Koestlach n'est pas la seule concernée par cette problématique mais une dizaine dans le Haut Sundgau, Sondersdorf, Bouxwiller ou encore Bisel entre autres. ■

NOËLLE BLIND-GANDER